

Au lendemain des mesures du Conseil des ministres du 21 juin 2018/Entretien avec le ministre d'Etat à la Communication, porte-parole du gouvernement, Guy-Bertrand Mapangou

« Les dernières mesures du gouvernement visent la stabilité du tissu économique et l'équilibre des finances publiques »

Propos recueillis par Christian G. KOUIGA
Libreville/Gabon

Dans cette interview accordée à notre rédaction, le ministre d'Etat en charge de la Communication et Porte-parole du gouvernement, Guy-Bertrand Mapangou, tente d'apporter des réponses aux interrogations et inquiétudes de plusieurs pans de la société depuis l'annonce de ces mesures.

L'union. Monsieur le ministre d'Etat, lors du dernier Conseil des ministres, le gouvernement a pris une batterie de mesures dont certaines, qui doivent entrer en vigueur incessamment, suscitent déjà des mécontentements. En votre qualité de porte-parole du gouvernement, pouvez-vous, un tant soit peu, édifier l'opinion plurielle sur les réelles motivations de ces mesures déjà qualifiées "d'impopulaires" ?

Guy-Bertrand Mapangou. Les mesures prises lors du Conseil des ministres, en sa session du 21 juin 2018, vont dans le sens de la mise en œuvre du Plan de relance économique (PRE) que notre pays a initié avec l'appui du Fonds Monétaire International (FMI) depuis le premier semestre 2017.

Ce Plan de relance, ainsi que l'indique son intitulé, vise, de manière générale, à permettre à notre pays de faire face au marasme économique et financier du moment. Né de la grave crise économique internationale. Laquelle, comme vous pouvez l'imaginer, a un impact négatif sur l'économie nationale.

L'exécution de ce "PRE" nous commande, ainsi, de prendre un certain nombre de mesures tant sur le fonctionnement de nos administrations que sur les dépenses publiques d'investissements. Ce, pour relancer et redynamiser notre économie aux fins de mieux faire face, à moyenne échéance, aux multiples attentes de nos administrations et de l'ensemble de nos concitoyens.

En l'espèce, nous admettons que le séminaire gouvernemental, qui s'est tenu du 17 au 26 mai 2018, est venu conforter l'idée de poursuivre les engagements pris dans le cadre de ce Plan de relance économique en proposant des réformes multifformes, à mettre en place à court et moyen termes, afin de rééquilibrer les finances publiques et de sortir de cette crise économique.

Généralement, les grandes décisions, tout comme les innovations, ont toujours rencontré un certain nombre des résistances dans leur appréciation par l'opinion. Mais lorsqu'elles sont prises dans le sens de donner des orientations fortes au plan économique et social, on parvient, avec un peu plus de pédagogie, de les faire agréer ou accepter. Ce n'est pas de gaieté de cœur que ces mesures, que certains qualifient déjà d'"impopulaires", ont été prises. Le gouvernement est conscient qu'une réforme n'est pas facile à mener, mais c'est un chemin obligé et nécessaire. Entendu, comme l'enseignait Victor Hugo, que : "Tout changement commence par une réforme".

Parallèlement, pourquoi le gouvernement pense-t-il, que la réduction de la masse salariale est la seule variable pour assainir les finances publiques ?

A ce sujet, nous en convenons, que ce n'est pas la seule variable possible. Mais c'en est une si l'on tient à rationaliser nos finances publiques et la dépense. Tenez ! Aujourd'hui, les dépenses des personnels administratifs représentent quasiment 58% des recettes de l'Etat. Et ce ratio, pis, dépasse largement le seuil de 35% conformément aux critères de convergence de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).



Photo : F.A.

Le ministre d'Etat, Guy-Bertrand Mapangou.

Nous n'avons donc pas d'autre choix, que de réduire cette masse salariale qui est devenue, vous en conviendrez, un fardeau pour les finances publiques. Ceci étant, nous avons donc besoin, aujourd'hui, d'une vraie gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences pour dimensionner la taille de notre administration en fonction de ses besoins réels. En effet, la Fonction publique gabonaise compte près 105.851 agents pour un pays de près de 1.800.000 habitants. Pourtant, notre administration reste inefficace pour offrir aux usagers un service public de qualité. Les efforts du gouvernement, pour réduire la masse salariale du secteur public, ont commencé en 2017. Celle-ci s'est établie à 767,6 milliards en 2016 contre 769,6 en 2017.

Cette légère baisse, qui représente 0,1%, s'explique par la recherche des efforts du gouvernement visant l'assainissement des services publics par la maîtrise de la masse salariale de l'Etat.

Parmi les secteurs touchés par les récentes mesures, ceux très sensibles de la santé et de l'éducation n'ont pas été épargnés. N'est-ce pas là, en quelque sorte, une contradiction du gouvernement avec sa propre politique, si tant est que les carences ou les besoins en personnels soignants et en enseignants nationaux se font toujours ressentir ?

Dans la situation que traverse notre pays, un équilibre doit être fait au niveau des efforts à consentir par tous les secteurs administratifs, voire par tous les citoyens. C'est dire, que tout en reconnaissant la sensibilité de certains secteurs comme ceux que vous venez d'évoquer, notamment ceux de la santé publique et de l'éducation nationale, le gouvernement tient à rassurer ses concitoyens que les différentes mesures prises s'inscrivent dans le droit fil de ce que j'ai évoqué plus haut, à savoir le souci premier de redynamisation l'économie nationale qui connaît quelques contractions liées à crise internationale. Et l'équilibre des finances publiques. Dans ces deux domaines précis, je m'en vais vous rappeler, au besoin, que le président de la République, chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, à en juger par certaines initiatives prises en amont, n'a cessé de faire de l'éducation et de la santé une préoccupation majeure. Tant ces deux secteurs occupent une place de choix dans sa vision républicaine de construction et de développement du Gabon.

Pour preuve, concernant les carences en personnels soignants et en enseignants, nous avons actuellement un bon nombre des compatriotes qui sont actuellement en formation. Ils vont arriver sur le marché du travail dans les tout prochains mois. Leurs dossiers, en respect des consignes fermes édictées par le chef de l'Etat, vont être traités en priorité.

C'est dire que, malgré le contexte budgétaire difficile, le gouvernement s'efforce et s'efforcera toujours de répondre aux aspirations sociales et légitimes des Gabonais et des Gabonaises. C'est justement dans cette optique que s'inscrit son souci premier d'améliorer les

conditions d'éducation de nos enfants. Pour réduire le taux d'analphabétisation.

Avec l'annonce du gel des concours et des recrutements à la Fonction publique, qu'advient-il des nouveaux diplômés ?

En annonçant ces réformes, le gouvernement tient absolument à créer de l'emploi pour nos compatriotes. C'est ainsi que dans le secteur privé, le gouvernement s'attelle à poursuivre les réformes qui permettront la création de 10.000 nouveaux emplois.

Pour cela, il appliquera l'exonération temporaire sur les cotisations sociales pour toute création nette d'emplois. Cette mesure sera naturellement réservée à l'embauche des nationaux dans tous les secteurs d'activités. Pour ce faire, l'employeur bénéficiera de 50% d'exonération des charges sociales dès la première embauche, de 75% à la deuxième embauche et de 100% à la troisième embauche. Outre ce régime indicatif d'exonération conditionnelle, le projet d'appui à l'employabilité des jeunes devrait mobiliser 17,5 milliard de francs CFA.

S'agissant de la réduction des postes dans les cabinets (présidentiel, ministériel et institutionnel...), quels sont ceux qui seront impactés et de quelle manière ?

Tous les cabinets sont concernés. S'agissant des cabinets ministériels, nombreux avaient déjà été impactés en 2003. Les cabinets des ministres d'Etat avaient été réduits de 15 à 10 conseillers. Et de 13 à 8 pour les Ministres. Aujourd'hui, ces mêmes cabinets vont être réduits de 10 à 8 conseillers pour les Ministres d'Etat. Et de 8 à 7 conseillers pour les Ministres. Cette

réduction est aussi valable pour les Chargés d'études et les chargés de missions.

Cette diminution des effectifs va être suivie de la baisse des rémunérations des membres des cabinets par la modification du décret 12 qui les fixe. Cela peut obérer l'efficacité du travail des cabinets ministériels, mais c'est un sacrifice nécessaire et utile pour la stabilité de l'économie et des finances publiques.

Le décret 295 qui fixe les plafonds et le planché des indemnités des présidents de Conseils d'administrations et des directeurs généraux qui perçoivent entre 5 et 10 millions de francs CFA pour certains sera également modifié.

A toutes ces mesures, il faut ajouter celles prises en amont, portant notamment sur l'augmentation des prix de gaz butane et des produits pétroliers. A la veille d'une consultation électorale, n'est-ce pas un peu risqué...?

Il ne s'agit pas ici, par ces mesures prises, de privilégier les intérêts des politiques que nous sommes. Ce qui préoccupe le gouvernement c'est la stabilité de notre économie pour le bien-être durable des populations. Par-delà, il reste maintenant, par cette alternative, à allier pédagogie et concertation avec les partenaires sociaux, pour expliquer le bien-fondé des mesures initiées. Mais s'il y a une réalité irréversible, c'est que le gouvernement, qui comprend les préoccupations des populations, ne saurait jamais se départir de ses missions régaliennes. Au chef desquelles, celle qui consiste, entre autres, à assurer le bien-être de ses concitoyens.

RAYON D'OR
WWW.RAYONDOR-BAGAGES.FR

Jusqu'à -50%*
*sur le prix de vente conseillé

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|---|---|--|--|------------------------|---------------------------|--|
| Dépositaire : | | EVAISION LIGHT EASTPAK SAMSONITE | | DELSEY AMERICAN TOURISTER HERSCHEL | | KIPLING TED LAPIDUS DESIGUAL | | LACOSTE TANN'S IKKS | |
| Nos 7 boutiques sur Paris | | | | | | | | | |
| • M° République 176, rue de Temple PARIS 9 ^e Du lundi au samedi de 10h à 19h30 Tél. : 01.42.32.03.76 | • M° St-Lazare 95, rue St-Lazare PARIS 9 ^e Du lundi au samedi de 10h à 19h30 Tél. : 01.40.76.32.76 | • M° Rennes 115, rue de Rennes PARIS 6 ^e Du lundi au samedi de 10h à 19h30 Tél. : 01.42.04.33.83 | • M° Paris 38, rue de l'Annonciation PARIS 10 ^e Du lundi au samedi de 10h à 19h15 Tél. : 01.45.20.69.71 | • M° Alesia 72, rue du Général Leclerc PARIS 10 ^e Du lundi au samedi de 10h à 19h30 Tél. : 01.45.39.61.02 | • M° Gare de l'Est 91, Bd de Strasbourg PARIS 10 ^e Du lundi au samedi de 10h à 19h30 Tél. : 01.42.36.12.72 | • M° Gare du Nord 1, Bd de Denain PARIS 10 ^e Du lundi au samedi de 10h à 19h30 Tél. : 01.45.24.98.72 | | | |
| PAS D'ENVOI | | | VENTE EXCLUSIVE DANS NOS MAGASINS | | | | DETAXE A L'EXPORTATION | | |